

Pension pour chats - Ô Chat Roi

Lieu dit Mirabet – 31450 BAZIEGE Tel : 06 13 51 49 33 - www.ochatroi.fr

Horaires d'ouverture : Tous les jours de 9h à 18h sur rendez-vous

FORMULAIRE DE RESERVATION

VOS COORDONNEES: Nom: Prénom: Adresse: Ville: Code postal: Tel: Email: PENSIONNAIRE(S): Nom: N° identification: Vermifuge à jour Traitement antiparasitaires à jour Vaccins à jour - vacciné(e) le Séjour du Nom: N° identification: Traitement antiparasitaires à jour Vermifuge à jour Vaccins à jour - vacciné(e) le Séjour du N° identification : Nom: Traitement antiparasitaires à jour Vermifuge à jour Vaccins à jour - vacciné(e) le Séjour du Je reconnais l'exactitude des renseignements donnés. € Je joints un chèque de 50% d'acompte, soit J'ai lu et accepte les conditions générales ci-dessous.

Téléphonez nous au **06 13 51 49 33** pour réserver. Pensez à renvoyer ce formulaire accompagné du chèque d'acompte.

le.

Conditions générales, règlement intérieur:

Une attention très particulière est accordée à l'hygiène de nos locaux, ceux ci sont désinfectés avec insecticide, fongicide et bactéricide deux fois par jour, cependant,

- 1. L'hébergement se fait en petite collectivité (moins de 4 chats par chambre). En nous confiant votre chat, vous accepter les risques inhérents à la vie en collectivité féline : petites blessures, contamination par des maladies contre lesquelles il n'existe aucun vaccin (teigne, FIV, ETC...) ou par le coryza dont le vaccin n'est pas efficace sur toutes les souches du virus.
- 2. Pendant les vacances scolaires, si le Client vient reprendre son chat plus tôt que prévu, le paiement intégral du séjour réservé sera du.

Fait à

- Si pendant son séjour, le chat présente des signes pouvant donner des inquiétudes sur sa santé, la Chatterie le fera examiner par un vétérinaire de son choix. Les frais de consultations, de soins, seront entièrement à la charge du Client, sur présentation d'une note d'honoraires.
- 4. Sachez que certaines maladies peuvent être présentes pendant des mois, voire des années dans l'organisme de votre chat sans se manifester et qu'un événement stressant (tel que la mise en pension) peut déclencher l'apparition des symptômes. C'est le cas, entre autres, de la péritonite infectieuse féline (PIF), du FIV (sida du chat), de la teigne, de certaines formes chroniques de coryza, d'insuffisance rénale et d'hépatite. La Chatterie ne pourra pas être tenue pour responsable de l'apparition de ces maladies.
- 5. La Chatterie se réserve le droit de refuser de prendre en pension un chat agressif, ou porteur connu de maladie contagieuse, ou non vacciné, ou non identifié par tatouage ou transpondeur, ou adulte non stérilisé.
- 6. Pour tout traitement médical, le Client doit fournir le médicament en quantité supérieure à la durée du séjour (cela en cas de prolongation imprévue) ainsi qu'une ordonnance vétérinaire indiquant le nom du médicament à administrer, la posologie et la raison du traitement. Le traitement est appliqué sous réserve de bonne volonté du chat et donne lieu à un supplément de prix. La Chatterie ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable si le chat ne se laisse pas manipuler pour recevoir son traitement.
- 7. Lorsqu'un chat se révèle agressif ou fuyant au moment du départ, le Client est invité à entrer dans la chambre pour mettre lui-même son chat dans sa boîte de transport. La Chatterie décline toute responsabilité en cas de blessure du Client, du fait de son propre chat ou des autres chats présents dans la chambre.
- 8. Le Client doit informer la Chatterie si c'est une autre personne qui viendra reprendre le chat. Sans instruction particulière, le chat ne sera remis qu'au Client luimême (Monsieur ou Madame sauf mention contraire).
- 9. Le Client est responsable de son chat dès le départ de la Chatterie.